

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 05 août 2013 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Mario Laplante
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Martin Carrier

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2013.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Projet : Rêver votre municipalité.

4.2 Offre de services de HB Entretien pour le taillage des arbustes.

4.3 Réaménagement du bureau municipal.

5- Sécurité publique et sécurité civile

Aucun sujet.

6- Transport routier

6.1 Planification des travaux à faire dans les prochaines années.

6.2 Travaux de pavage dans le secteur Leclerc : décompte progressif # 1

6.3 Pavage Rang 11, Principale et Grande Ligne : décompte progressif # 3.

6.4 Achat d'abrasif pour les chemins d'hiver.

6.5 Traitement d'abrasif pour les chemins d'hiver.

6.6 Demande de soumissions par voie d'invitation pour du sel à déglacer.

6.7 Demande de soumissions par voie d'invitation pour la vidange de puisards.

6.8 Pose de glissières sur le cours d'eau Laplante-Gendreau dans le rang 8.

6.9 Contrat d'aménagement paysager de gré à gré Secteur Leclerc.

6.10 Nettoyage de ponceaux.

6.11 Ponceau transversal à changer dans le chemin de l'École.

7- Hygiène du milieu

Aucun sujet.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ : Sophie Daviau et Benoît Dubuc.

8.2 Rajout aux modifications du règlement d'urbanisme (inspection avant recouvrement des installations septiques).

8.3 Offre de services de Gestim inc. pour les modifications réglementaires.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

9.1 Rampe d'accès au chalet des loisirs.

9.2 Demande de parents pour l'utilisation du chalet des loisirs lors de joutes de baseball.

10- Avis de motion

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

12- Affaire(s) nouvelle(s)

12.1 Demande du ministère des Transports pour la réparation des infrastructures municipales (ponts) : responsabilité municipale.

12.2 Abat-poussière.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

Madame le maire invite les personnes présentes à prendre un moment de réflexion.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 265-08-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que soumis et :

- de retirer le point 8.1;
- de rajouter les points 12.1: Demande du ministère des Transports pour la réparation des infrastructures municipales (ponts) : responsabilité municipale et 12.2 : Abat-poussière ;
- de reporter l'article 6.1.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2013

Résolution 266-08-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 08 juillet 2013 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 267-08-2013

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 33,516.13\$, les comptes payés au montant de 16,193.10\$ et

d'autoriser les paiements des comptes à payer présentés ce 05 août 2013 au montant de 76,459.60\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Projet : Rêver votre municipalité

CONSIDÉRANT que le Pacte rural maskoutain s'avère un levier économique important dans la région;

CONSIDÉRANT que, dans cette optique, le CLD Les Maskoutains a mis sur pied le projet « Rêver votre municipalité », destiné à aider les municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains à connaître les besoins de leurs citoyens par l'entremise d'une consultation publique qui se déroulera en deux phases (discussions de groupe et sondage);

CONSIDÉRANT que le but de ces consultations est d'évaluer la satisfaction des services et de permettre aux citoyens de s'exprimer sur les projets qu'ils aimeraient voir se réaliser;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette démarche est de rapprocher les citoyens et de leur permettre de participer pleinement au développement de leur communauté, et que, par le biais de cette démarche, ils pourront s'engager dans des échanges et des actions de coopération qui contribueront à développer leur sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire se prévaloir de cette opportunité afin de mieux connaître les préoccupations du milieu;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet repose sur la contribution du Pacte rural maskoutain est de 4 000\$ conditionnellement à la participation financière de la Municipalité au montant de 1 000\$;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé ce projet, en vertu de la résolution numéro 13-07-223, adoptée lors de la sa séance ordinaire du 10 juillet 2013;

Résolution 268-08-2013

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de confirmer la participation de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton au projet Rêver votre municipalité dans le cadre du Pacte rural maskoutains et qu'en conséquence, d'autoriser le paiement de 1 000\$ devant servir de contribution audit projet, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document relié au présent dossier.

4.2 Offre de services de HB Entretien pour le taillage des arbustes

Considérant que HB Entretien offre ses services pour le taillage des arbustes à l'hôtel de ville et au centre communautaire incluant le ramassage des cèdres coupés et le dépôt des résidus près du chemin;

Résolution 269-08-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de HB Entretien datée du 08 juillet 2013 au montant de 360\$, taxes en sus.

4.3 Réaménagement du bureau municipal

Considérant que la municipalité désire réaménager et rafraîchir le bureau municipal;

Considérant que des estimations ont été demandés quant à la modification des planchers, au projet de peinture et d'aménagement interne du mobilier;

Considérant que la municipalité a voté, de par sa résolution 209-06-2013, un budget de l'ordre de 6,000\$ pris à même le surplus accumulé non affecté;

Considérant que le montant budgété de 6,000\$ n'est pas suffisant;

Considérant qu'il faut statuer sur les travaux à faire;

Résolution 270-08-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'augmenter le budget afin de couvrir tous les travaux à effectuer, tel que la peinture, le changement des couvres planchers, l'achat et l'installation de nouveau mobilier de bureau, l'installation d'une gâche électrique, le changement et la découpe d'une vitrine et la pose de givrage dans plusieurs vitrines, pour un montant de 20 000\$ avant taxes. Ce montant inclus également les honoraires professionnels de conseillers ou de techniciens intervenus ou qui interviendront dans le projet, notamment lors du déménagement temporaire des bureaux dans la salle du conseil.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Planification des travaux à faire

Ce point est reporté à une séance subséquente.

6.2 Travaux de pavage dans le secteur Leclerc : décompte progressif # 1

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, concernant les travaux de pavage dans le secteur Leclerc;

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif # 1 à l'Entrepreneur Sintra inc.;

Résolution 271-08-2013

Il est proposé par monsieur Luc Tétréault, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 à l'Entrepreneur Sintra inc. au montant de 197,301.12\$, taxes incluses. Qu'une demande de remboursement sur l'emprunt temporaire conclu avec le centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska soit soumise pour un montant de 197,301.12\$.

6.3 Pavage rang 11, Principale et Grande Ligne : décompte progressif # 3

Considérant la recommandation de monsieur Yves Beaulieu, ingénieur chez Consumaj, afin de défrayer le coût du décompte progressif # 3 (décompte final) relativement aux travaux de pavage du rang 11, Principale et Grande Ligne;

Résolution 272-08-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer à Pavage Maska inc. le montant de 48,729.67\$, taxes incluses, étant le décompte progressif # 3 (décompte final), d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton l'approbation de paiement du décompte progressif # 3 et que le tout soit défrayé à même le règlement d'emprunt décrété à cet effet.

6.4 Achat d'abrasif pour les chemins d'hiver

Considérant qu'il faut acheter de l'abrasif pour les chemins cet hiver;

Considérant la recommandation du responsable des travaux publics;

Résolution 273-08-2013

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de 1300 tonnes d'abrasif chez Pavage Maska inc. au montant de 12,987\$, taxes en sus.

6.5 Traitement de l'abrasif pour les chemins d'hiver

Considérant qu'en traitant la pierre servant d'abrasif au lieu de sel dans les chemins de gravier, cela diminue les ventres de bœuf;

Considérant le test de l'an passé qui s'est démontré concluant;

Résolution 274-08-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de 22,100 litres de magnésium liquide auprès de Calclo inc. au montant de 9,139\$, taxes en sus.

6.6 Demande de soumissions par voie d'invitation pour du sel à déglacer

Résolution 275-08-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de 200 tonnes de sel à déglacer (chlorure de sodium NaCl) en vrac et de mandater le directeur général à expédier les devis de soumissions. La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes et n'encourt aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

6.7 Demande de soumissions par voie d'invitation pour la vidange de puisards

Résolution 276-08-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation pour la vidange des puisards de rues et de mandater le directeur général à expédier les devis de soumissions. La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes et n'encourt aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

6.8 Pose de glissières sur le cours d'eau Laplante-Gendreau dans le rang 8

Considérant que le ponceau du cours d'eau Laplante-Gendreau a été changé dans la semaine du 15 juillet;

Considérant qu'il a été demandé des glissières pour la sécurité au dessus du cours d'eau;

Considérant que la municipalité utilisera les glissières récupérées du pont du rang de l'Égypte;

Considérant que le responsable des travaux publics a demandé un prix auprès de la firme Entreprise Ployard 2000 inc.;

Considérant que les travaux consistent en la pose de 12 poteaux de bois, 12 plaques réfléchissantes blanches, 12 plaques réfléchissantes jaunes, boulons et écrous, mobilisation et démobilitation le tout tel que stipulé selon l'offre de services 104590;

Résolution 277-08-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, par appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Entreprise Ployard 2000 inc. à installer les glissières de sécurité dans le rang au dessus du cours d'eau Laplante-Gendreau et ce pour la somme de 2,395.85\$, taxes incluses décrire le matériel requis. Que la dépense soit affectée au poste entretien, réparation, ponts, viaducs.

6.9 Contrat d'aménagement paysager de gré à gré dans le secteur Leclerc

Considérant qu'il était prévu au devis de l'ensemencement hydraulique incluant 100mm de terre végétal pour un montant de 7,320\$, taxes en sus;

Considérant que l'ensemencement hydraulique n'est pas adapté au besoin du projet car il pourrait engendrer des travaux supplémentaires;

Considérant que les travaux doivent être effectués avant l'hiver afin de diriger l'eau de surface vers les puisards de rues;

Considérant qu'il a été décidé de donner le contrat de gré à gré à un paysagiste local;

Résolution 278-08-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder le contrat de terrassement à Terrassement Patrick Dolbec pour un montant de 3,820\$, taxes en sus, le tout selon son estimé en date du 22 juillet 2013.

6.10 Nettoyage de ponceaux

Considérant qu'une fois les fossés nettoyés, les ponceaux devront l'être aussi;

Considérant que le budget pour le nettoyage de ponceaux est de 3,500\$ non affecté et que le responsable des travaux publics prévoit des dépenses d'environ 16,000\$;

Résolution 279-08-2013

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter ce point pour manque d'informations au mois prochain.

6.11 Ponceau transversal à changer dans le Chemin de l'École

Considérant que le ponceau transversal près du 880 Chemin de l'École a commencé à s'écraser à cause de rouille;

Considérant qu'il faut le remplacer à cause de la sécurité routière;

Résolution 280-08-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter un ponceau de 16 mètres de long par 1,22 mètres de diamètre par 2,5mm d'épaisseur chez Ponceau Courval au montant de 4,142\$, taxes en sus, et de faire installer le tout par Excavation F. Paquette lité, seul soumissionnaire, pour un montant de 5,332.96\$, taxes en sus.

Que ce montant soit payé à même le surplus accumulé non affecté.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ : Sophie Daviau et Benoît Dubuc

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

8.2 Rajout aux modifications du règlement d'urbanisme (inspection avant recouvrement des installations septiques)

Considérant que l'article 3.10.3 du règlement d'urbanisme stipule que toute personne installant ou modifiant une installation septique doit, une fois les travaux réalisés et avant de procéder, le cas échéant, au recouvrement de tout ou partie d'une installation septique (fosse, champs d'épuration) installée, réparée ou modifiée, attendre que l'inspecteur en bâtiment ait procédé à une inspection visuelle de cette installation ;

Considérant que l'inspectrice en bâtiments est au bureau seulement les lundis et jeudis ;

Considérant qu'il est difficile pour les citoyens de céduer leurs travaux et de s'assurer qu'elle soit disponible au moment du recouvrement ;

Considérant la recommandation de l'inspectrice en bâtiments ;

Résolution 281-08-2013

Il est proposé par monsieur Mario Laplante, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inclure aux modifications

que les citoyens demandent un certificat de conformité à la compagnie mandatée lorsque les travaux sont terminés et qu'ils fournissent une copie à la municipalité. Cela démontrerait que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis de l'ingénieur.

8.3 Offre de services de GESTIM pour les modifications réglementaires

Considérant que la municipalité a mandaté GESTIM, de par sa résolution 260-07-2013, à modifier sa réglementation d'urbanisme;

Résolution 282-08-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de GESTIM inc. pour apporter les modifications et ajouts suivants au règlement d'urbanisme 2006-22 pour la somme de 60\$ de l'heure.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Rampe d'accès au chalet des loisirs

Considérant que les élus ont pris connaissance du document préparé par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains au sujet de l'installation d'une rampe d'accès au chalet des loisirs;

Considérant que les élus ont pris connaissance des documents soumis;

Résolution 283-08-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de choisir l'option # 2 soit une rampe d'accès préfabriquée en aluminium et perron en béton préfabriqué au montant budgétaire de 19,223.63\$, taxes nettes, selon l'offre de Eureka Solutions. Que le montant de la dépense soit défrayé à même le surplus accumulé non affecté.

Résolution 284-08-2013

Il est proposé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général à vérifier si ce projet de rampe d'accès au chalet des loisirs peut être assujéti à un programme de subvention et d'autoriser monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tout document afin de soumettre une demande de subvention s'il y a lieu.

9.2 Demande de parents pour l'utilisation du chalet des loisirs lors de joutes de baseball

Considérant les activités de baseball au terrain des loisirs ;

Considérant que le conseil municipal a décidé d'installer une toilette chimique sur le terrain du chalet;

Considérant l'intervention d'une personne s'adressant au nom des parents afin que les participants aux joutes de baseball ainsi que les parents présents aient accès au

chalet lors des joutes pour l'accès aux toilettes, l'eau, trousse de premiers soins, téléphone, etc... ;

Considérant la présence d'un abri supplémentaire sur le terrain des loisirs ;

Résolution 285-08-2013

Il est proposé par monsieur Martin Carrier, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de maintenir la décision de laisser le chalet des loisirs fermé lors des joutes de baseball.

10. AVIS DE MOTION

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Demande du ministère des Transports pour la réparation des infrastructures municipales (ponts) : responsabilité municipale

Considérant que la Municipalité a reçu, suite à une inspection des structures de compétence municipale par le ministère des Transports, une liste de corrections à apporter aux ponts enjambant la rivière Noire dans le rang 10, le ruisseau des Aulnages dans le rang de l'Égypte ;

Résolution 286-08-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions auprès d'entreprises pour la pose du bois récupéré du tablier du pont du rang de l'Égypte afin de remplacer le tablier du pont du rang 10. La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes et n'encourt aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

De mandater les employés municipaux pour effectuer tous les travaux correctifs aux approches du pont sis sur le rang 10 et sur le pont enjambant le ruisseau des Aulnages tels qu'exigés par le ministère des Transports. Quant au pont du ruisseau Runnels, les travaux ont été faits l'an dernier

12.2 Abat-poussière

Considérant qu'il faut épandre de l'abat-poussière dans les chemins ;

Considérant le solde budgétaire pour l'année 2013 ;

Résolution 287-08-2013

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Mario Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics à acheter 68,000 litres d'abat-poussière liquide chez Calclo et d'adjuger un budget de 17,600\$.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque

cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 288-08-2013

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H10.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émets ce certificat ce 05 août 2013.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.